

Du 14 octobre 1948

*Long entretien de plus d'une heure avec
M. M a g h e r u , Ministre de Roumanie.*

M. Magheru rentre de Bucarest, où il a fait un court séjour. Il est enthousiasmé par le changement qui s'est opéré dans son pays depuis qu'il l'avait quitté il y a cinq mois. On sent l'action de forces nouvelles, le retour à un équilibre. Les affaires se développent dans le domaine industriel et agricole. Il a assisté à une fête organisée à l'occasion du millième tracteur fabriqué par une des grandes usines de Roumanie. Dans le domaine de la culture également, on sent un renouveau puissant. M. Magheru insiste sur le fait que cette renaissance est due essentiellement à l'aide soviétique et à celle d'autres pays, comme la Tchécoslovaquie, qui fournissent à la Roumanie les matières premières et les machines dont elle a besoin.

Nous abordons ensuite les questions en suspens entre les deux pays.

1. Affaire Vitianu.— M. Magheru demande que nous examinions cette affaire en comparant ce pourquoi M. Vitianu a été arrêté et le résultat de l'enquête dont il a été l'objet. Il trouve étrange que des plaintes aient été portées contre lui par des particuliers. Le Ministre paraît être renseigné sur le fait que l'enquête n'a pas donné les résultats qu'on en attendait.

./.



2. Blocage des avoirs roumains et envoi d'une délégation en Suisse.-

Le Gouvernement roumain est décidé à ne pas négocier sous pression. Une délégation ne viendra pas en Suisse avant que le blocage ait été levé. Cela, de l'avis du Gouvernement roumain et du Ministre, serait contraire à la dignité et à l'honneur de la Roumanie. Ceux-ci préfèrent donc subir les inconvénients de ce blocage, dont par ailleurs ils demandent la levée, le considérant comme injustifié.

M. Magheru a fait une petite enquête personnelle à Bucarest. Il est arrivé à la conclusion que le Conseil fédéral n'a pas été renseigné comme il aurait dû l'être par sa Légation. En effet, l'avis que la délégation prévue viendrait en Suisse avait été donné par le Gouvernement roumain à notre Légation plusieurs jours avant que le blocage ait été décidé à Berne. En même temps, la Légation avait été informée du paiement de certains arriérés dus par le Gouvernement ou par la Banque nationale de Roumanie. Quand M. Magheru a discuté avec MM. Zehnder et Troendle, ceux-ci n'étaient pas renseignés sur ces faits, qui, s'ils avaient été connus, auraient engagé le Conseil fédéral à renoncer au blocage.

De même, pour un visa de transit sollicité pour un diplomate roumain devant se rendre à Londres, à Berne on avait informé la Légation de Roumanie que le visa était accordé. Or celui-ci, jusqu'à présent, n'a pas été délivré par la Légation. Ce diplomate doit porter le nom de Macaresco.

3. Séquestre demandé par la Princesse Elisabeth.- Cette princesse, soeur du roi Carol, a eu une partie de ses bijoux séquestrés en Roumanie. Elle a obtenu à Zurich, en se fondant sur ce fait, un sé-

questre sur les avoirs de la Banque nationale de Roumanie en Suisse. Cette mesure est incompréhensible pour M. Magheru, qui voit dans les différentes décisions prises à l'égard de son pays une volonté plus ou moins délibérée de ne pas faire ce qu'il faut pour entretenir de bonnes relations avec la Roumanie.

4. Nationalisations.— M. Magheru affirme que les Suisses dont les biens ont été nationalisés en Roumanie seront indemnisés. Les indemnités seront prélevées, le moment venu, sur un fonds constitué par les bénéfices réalisés par les entreprises nationalisées. Ce fonds se constitue assez rapidement. Depuis qu'elles ont été nationalisées, la plupart des entreprises ont amélioré leur productivité et augmenté leur production. On peut donc envisager que les propriétaires dont les biens ont été nationalisés recevront satisfaction. Ce problème des nationalisations a été mis de côté par d'autres pays, comme la Belgique, et laissé à l'écart des pourparlers commerciaux.

P. voudra bien examiner les différentes questions soulevées, de manière que moi-même ou M. Zehnder nous puissions revoir M. Magheru d'ici dix ou quinze jours. D'ici là, une décision aura pu être prise dans l'affaire Vitianu.

J'ai convenu cet après-midi avec M. de Rham qu'une conférence aurait lieu le plus rapidement possible avec le Ministère public et le Juge d'instruction fédéral pour tirer cette affaire au clair et préparer une proposition à l'intention du Conseil fédéral.

M. Sp.